

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 NOVEMBRE 1884.

Chronique générale.

La majorité de la commission du Tonkin vient d'avoir pour M. Ferry une complaisance attendue. Elle a décidé que le susdit Ferry pourrait supprimer dans les procès-verbaux les questions et les réponses qu'il lui plairait. C'est très-commode pour le gouvernement, mais le pays trouvera, comme nous, singulier qu'il faille prendre tant de précautions pour l'empêcher de savoir ce qui se passe. Les ministres ont-ils la manie du secret, ou plutôt les nouvelles de l'Extrême-Orient sont-elles si mauvaises qu'on les veut cacher au public? Toutes les suppositions sont possibles avec les gens qui nous gouvernent.

Une dépêche de Hong-Kong dit que le gouvernement de Pékin a payé l'indemnité réclamée par l'Angleterre, en raison des obus dirigés par erreur contre la canonnière britannique le Zépher, par les forts de Kimpai. Est-ce afin de pouvoir disposer de l'intégralité de ses forces contre nous que la Chine se dégage de toutes les autres complications?

Les bruits de médiation continuent à circuler. On prétend que M. Ferry, qui nous a entraînés dans une guerre lointaine et périlleuse, veut maintenant la paix à tout prix. Quelle nouvelle comédie va encore jouer cet acteur sans conviction et sans talent?

Le National a reçu communication de la lettre qu'on va lire et qui est datée d'Hanoi, 10 septembre :

« L'insolence des régiments annamites est devenue insupportable. Il y a quelques jours, ils osaient ordonner au Tong-Doc de Hanoi de prendre la fuite et de rentrer à Hué, ou, si cela lui était impossible, de se suicider. Le brave homme n'a pas encore

obéi, mais il est trop affecté, et son exemple n'est pas fait pour donner à notre administration l'aide des autres mandarins.

» Tout le Tonkin est en insurrection. Les bandes deviennent de plus en plus nombreuses, et jusqu'à présent, le corps expéditionnaire est impuissant à les disperser. Hong-Hoa et Tayen-Quang sont à peu près bloqués par les Pavillons-Noirs.

» La route de Lang-Son est également coupée par l'arrivée prochaine de 3,000 Chinois, qui viendront — à ce qu'ils prétendent — venger sur nos troupes les désastres de Fou-Tcheou et de Formose. Tout le monde estime ici qu'il serait nécessaire de renforcer notre petite armée. Les maladies et la mort ont fait de grands vides dans tous les rangs.

Le National fait suivre cette correspondance des réflexions suivantes :

« Voilà quelle était la situation du Tonkin il y a cinq semaines. Depuis, le général Brière de l'Isle, voulant, ainsi que nous l'avons expliqué, rompre le cercle qui allait se rétrécissant, a bien repoussé les ennemis sur deux points, à Lang-Kep et à Chu, mais dans le Delta rien n'a été changé, et, ainsi que nous l'apprenait, il y a quelques jours, une dépêche adressée au Temps, les pirates poussaient l'audace jusqu'à se montrer dans le canal des Rapides, entre Hanoi et Bac-Ninh.

» Et c'est cet état de choses que les dépêches officielles qualifient de satisfaisant et que M. le général Millot, malade de chagrin, a déclaré être excellent!

» Il importe de remarquer que les régents annamites, dont notre correspondant nous signale l'indigne conduite, sont, en réalité, des gouverneurs placés sous notre autorité.

Il semble résulter des déclarations du vice-roi de Petchili à notre consul à Tient-sip, que le Céleste-Empire, tout en désirent la paix, ne pourrait la subordonner à des conditions onéreuses ou humiliantes.

En bon français, cela veut dire que Li-Hong-Chang, qui est aussi puissant que ja-

mais, ne veut ni du paiement d'une indemnité, ni d'une cession de territoire.

Tel est, croyons-nous, le résumé des dernières communications adressées au quai d'Orsay par M. Patenôtre, notre plénipotentiaire en Chine.

On télégraphie de Shanghai que M. Patenôtre partira pour Tien-Ssing, où il se rencontrera avec Li-Hong-Chang.

UN FAIT SCANDALEUX

Nommons tout de suite le coupable : c'est la Banque de France.

Pourquoi la Banque de France a-t-elle été fondée?

Pour aider le commerce et l'industrie de notre pays.

C'est uniquement dans ce but que l'Etat a accordé à cet établissement le privilège exorbitant d'émettre du papier monnaie à cours forcé.

Plus que toute autre maison, la Banque de France est donc tenue de servir les intérêts français.

Or, prenez un carnet de chèques de la Banque de France, et vous constaterez avec stupeur que ces carnets sont fournis par la maison Skippe-East et Co, de Londres!

Le nom des fournisseurs est imprimé en entier sur lesdits carnets.

Est-ce qu'il n'y a pas de fabricants de papiers, est-ce qu'il n'y a pas d'imprimeurs en France?

Et ces fabricants et imprimeurs français ne peuvent-ils pas fournir la Banque de France à aussi bon marché que les fabricants et imprimeurs anglais?

Et, quand il devrait lui en coûter quelques centimes de plus, la Banque de France ne commet-elle pas un acte indigne en privant les commerçants et industriels français d'une commande à laquelle ils ont un droit incontestable?

Cette façon d'agir est injustifiable.

Et, par la crise que nous traversons, c'est une trahison dans toute la force du terme.

Nous ne comprenons pas que le gouvernement ne soit pas déjà intervenu pour faire cesser ce scandale.

Il faut que le fait soit porté à la tribune parlementaire, que l'on mette au pilori une administration aussi peu patriotique, et que la protestation des Chambres rappelle à leur devoir ceux qui y manquent d'une manière aussi incroyable.

COMMISSION DE L'ARMÉE

La commission de l'armée a entendu le général Campenon sur le projet d'organisation d'une armée coloniale et des troupes d'Afrique.

L'accord s'est fait entre le gouvernement et la commission sur tous les points à l'exception d'un seul.

Le ministre de la guerre demandait le doublement de quatre régiments d'infanterie de marine et du régiment d'artillerie de marine.

La commission, à l'unanimité, a repoussé ce doublement.

Le baron Reille déposera très-prochainement son rapport sur ce projet d'armée coloniale.

Le gouvernement ne réclamera pas l'urgence, mais il demandera que les deux délibérations aient lieu à cinq jours d'intervalle l'une de l'autre.

D'accord avec le ministre, la commission a décidé, en outre, de demander la mise à l'ordre du jour, aussitôt après le débat sur l'armée coloniale, du projet relatif au recrutement de l'armée.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES.

La Patrie annonce que certaines commissions scolaires cherchent à se distinguer par d'étranges excès de zèle.

Parmi les faits parvenus à la connaissance de notre confrère, nous choisissons celui-ci, qui est caractéristique :

« Devant une commission scolaire installée à la mairie se présente un père de famille. Il fait instruire chez lui ses enfants,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

Cette lettre qu'elle emportait, et dont elle ignorait encore le texte, contenait ceci :

« Mon cher oncle,
« Vous m'avez prié à plusieurs reprises et bien aimablement, dans vos dernières lettres, de demander un congé. J'en ai un, et j'accours à la Merlinière pour y passer un mois. Je serai rendu sans doute presque en même temps que cette lettre : je prends le courrier qui l'emporte; mais je dois m'arrêter quelques heures à La Flèche pour accompagner un de mes camarades convalescent, qui m'a fait promettre de ne point le quitter jusqu'à ce qu'il ait rejoint sa famille. Cela me retardera d'une demi-journée, et peut-être de beaucoup moins, car pendant que ces mois dormiront au bureau de poste ou s'en iront vous trouver à pied à la Merlinière, je voyagerai grand train sur la route d'Angers. Je suis bien

joyeux, mon cher oncle, à la pensée de vous revoir, et je vous embrasse.

Jean DE TRÉMIÈRE,
Lieutenant aux grenadiers de la garde.

XIX

Jean ne s'était pas trompé dans ses prévisions : sa lettre n'était pas depuis une demi-heure à la Merlinière qu'il arrivait lui-même. Une voiture l'avait ramené de La Flèche. A une lieue d'Angers environ il s'était fait arrêter sur la route; et de là, par les chemins de traverse qui lui étaient demeurés familiers, en vingt minutes, il avait atteint la vieille maison.

Baptiste piquait des reines-marguerites dans un massif, près de la porte d'entrée. Gethon, assise au soleil, tricotait, non loin de lui. Tout à coup elle entendit un pas rapide sur le sable de l'allée. Elle leva la tête.

— Seigneur Dieu, cria-t-elle, c'est mon petit Jean!

A cette exclamation, Baptiste qui travaillait à genoux, face au mur, se détourna, et, en apercevant le lieutenant, laissa, de stupeur, tomber les jeunes plants qu'il tenait. Il se leva aussi vite qu'il put, se découvrit, et, souriant d'un air bien bête et bien affectueux :

— Oh! notre maître, dit-il.
Jean serra la main de ces deux braves gens.

— Oui, mes chers amis, c'est votre Jean qui revient, bien joyeux, je vous assure. Voyons, Baptiste, regarde-moi... Tu as vieilli, mon bonhomme. Mais toi, Gethon, tu as rajeuni de dix ans. Ce n'est pas étonnant, tu n'as plus que mon oncle à nourrir... Mon oncle est à la maison?

— Non, monsieur Jean, répondit Gethon. Il n'y a personne à la maison. M. le marquis est à faire le tour de ses champs. S'il avait su!

— Il n'a donc pas reçu ma lettre?

— Elle est arrivée comme il venait de partir.

— La chose est sans conséquence, ma chère Gethon, ne te désole pas.

En parlant ainsi, Jean de Trémière regardait tout autour de lui, étonné de certaines nouveautés qu'il remarquait.

— Ah ça, Baptiste, il n'y a plus d'herbe dans les allées! Que sont devenues les traditions, mon ami? On jurerait les allées des Tuileries.

— Celles où Sa Majesté le Roi se promène, pas vrai? dit Baptiste; c'est que nous avons aussi une petite reine ici...

Le jeune homme n'entendit pas très-bien ou ne comprit pas. Il répondit :

— En effet, tu piques des reines-marguerites. Mon oncle ne les aimait pas autrefois. On change donc de goûts même à son âge?

Il ouvrit la porte de la maison, et entra. Gethon et Baptiste entrèrent derrière lui. Gethon, toujours

curieuse, voulait être témoin des surprises de son jeune maître. Baptiste suivait, sans savoir pourquoi.

Dans le corridor, Jean aperçut une ombrelle. Il ne put s'empêcher de rire.

— Avoir fait la guerre des géants, pensa-t-il, et finir avec une ombrelle! Il faut que mon oncle ait bien vieilli.

C'est à peine s'il reconnut le salon.

— Quel ordre, comme tout cela brille, dit-il, des bouquets partout; des rubans aux rideaux! Mais elle est devenue coquette, ma pauvre Merlinière, comme si une jeune femme l'habitait! Mes compliments, Gethon.

— N'est-ce pas, monsieur Jean, que tout s'est embelli depuis ce temps-là! Tenez, voilà justement un mois aujourd'hui que tout ce bonheur nous est arrivé.

Jean ne répondit pas. Il venait d'apercevoir le métier à tapisserie de Stéphanette.

— Qu'est-ce que cela, Gethon?

— C'est son métier à tapisserie.

— Est-ce que mon oncle s'amuse à faire de la tapisserie à présent? Décidément...

— Oh! non, monsieur, c'est le métier de mademoiselle.

— De mademoiselle? reprit le lieutenant stupéfait, de quelle mademoiselle?

— Monsieur Jean sait bien.

et, se conformant à la circulaire ministérielle, il apporte leurs cahiers d'étude pour les soumettre à l'examen de la commission.

» Celle-ci se récrie :
» Pourquoi n'avez-vous pas amené vos enfants ?

» — Je n'ai pas à les amener. Voici leurs cahiers.

» La commission n'insiste pas. Le père de famille se retire. Mais au bout de quelque temps, il voit paraître à sa porte la commission scolaire elle-même.

» Elle entre, s'installe, fait comparaître les enfants et leur donne à faire immédiatement une composition écrite. Ce devoir étant commencé, la commission se retire, laissant un de ses membres surveiller les élèves et faire fonction de pion.

» Nous demandons à quel titre une commission scolaire se permet de violer un domicile particulier.

» Les Jules Ferry et les Paul Bert devraient du moins donner des instructions à leurs exécuteurs, indiquer à ces gens-là les limites qu'il est interdit de franchir, et leur faire savoir à quoi s'exposent ceux qui osent usurper le droit de visite domiciliaire. »

Nous trouvons aussi qu'il y a des pères de famille bien patients !

LE GÉNÉRAL DE NÉGRIER.

Le *Drapeau* contient une intéressante biographie du général de Négrier. Le général appartient à une famille militaire. Un chevalier de Négrier, sous Louis XVI, était capitaine de vaisseau, et, de ses deux fils, l'un, Ernest-Frédéric-Raphaël de Négrier, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-six ans, est général au cadre de retraite. Il commanda, pendant la guerre d'Italie, la brigade de la division Ladmiraute qui enleva le fameux cimetièrre de Solferino. L'autre, François de Négrier, fut tué en juin 1848.

Le général de Négrier n'a que quarante-quatre ans. Au début de la guerre de 1870, il était capitaine et fut blessé à Saint-Privat.

« Sa blessure étant assez grave, il était encore à l'hôpital de Metz lors de la capitulation. Il parvint néanmoins à s'échapper et traversa à cheval les lignes allemandes. Arrêté par deux uhlan, il fut requis de leur présenter un ordre régulier de quitter la place. Il présenta à l'un d'eux son billet de logement, et, pendant que l'Allemand était occupé à le parcourir, d'un coup de revolver il lui fracassa la tête. Le second uhlan s'enfuit au galop.

» Le jeune capitaine de chasseurs à pied se sauva d'abord en Belgique, puis se rendit à Lille et offrit ses services au général Faiderherbe, qui lui confia le commandement du 25^e bataillon de chasseurs. Il assista ainsi à tous les combats glorieux que livra cette admirable armée du Nord.

» A la bataille de Villers-Brétonneux (27 novembre), il reçut une balle dans le bras gauche, et au combat de Verdun, la veille de Saint-Quentin, il fut atteint par un éclat d'obus à la jambe. C'était le 18 janvier. La guerre était sur le point de se terminer. »

— Mais non.

— Monsieur Jean veut plaisanter, dit Gothton.

— Je ne plaisante pas le moins du monde.

— Comment, c'est vrai que vous ne savez pas ?

— Je ne sais rien du tout... Qu'est-ce qu'il y a donc ici ? demanda le lieutenant, d'un ton d'impatience.

Gothton, altérée, regarda Baptiste, et tous les deux s'enfermèrent vers la cuisine. Elle avait cru que Jean était instruit du retour de Stéphanette. Elle avait trop parlé. Qu'allait-il arriver ? Que dirait le marquis ? Qu'allait faire son jeune maître ?

Jean, stupéfait des réticences de Gothton, étourdi par ce mot qu'elle avait lancé : « mademoiselle », mécontent d'un pareil accueil, rappela Baptiste.

Baptiste apparut à la porte du salon, pâle, embarrassé, tournant son chapeau dans ses mains.

— Je saurai bien ce que tout cela signifie, s'écria Jean. Où est mon oncle ?

— M. le marquis doit être maintenant dans le jardin, monsieur Jean, dit Baptiste.

Le lieutenant sortit en courant. Son épée sonnait sur ses talons.

— Mon pauvre Baptiste, dit Gothton, quand le vieux domestique rentra dans la cuisine, tu n'en fais jamais d'autres : c'est mademoiselle qui est dans le jardin !

(A suivre.)

BERNARD SEIGNY.

En 1875, il était colonel et il prit une large part à la répression de l'insurrection du Sud oranais.

Jamais on n'avait accordé autant de congés dans l'armée française que depuis ces derniers mois. On les offre, on les impose même, tant on veut faire d'économies.

Il y a des régiments où, après les grandes manœuvres, on a donné jusqu'à deux cents congés en quinze jours. Beaucoup de compagnies n'ont en ce moment qu'un effectif de trente hommes.

LE CHOLÉRA A PARIS

Une grave nouvelle. Le choléra a fait son apparition à Paris. Ce n'est plus un cas isolé, dans la rue Coquillière, ainsi que nous l'avons annoncé, mais le fléau a été constaté dans tous les quartiers.

On a compté jusqu'ici, dans les hôpitaux seulement, environ 25 cas dont les quatre cinquièmes sont morts.

LES LECTURES DU PEUPLE.

Autrefois, le peuple lisait moins et se conduisait mieux. Le café-concert et la réunion politique étaient moins fréquentés. En place, la femme recevait plus souvent l'argent de la paie pour faire vivre, habiller et nettoyer la famille. Tout cela est changé, et le logis conjugal est trop souvent un enfer pour la femme de l'ouvrier ; elle y est rivée comme le cheval à la meule qu'il fait tourner.

Ce sont les lectures qui ont contribué à cette révolution. Là, dans les feuilles immondes, à un sou le numéro, ce qui grève le budget d'un ménage ouvrier de 48 fr. par an, le malheureux a appris à se moquer de Dieu, à traîner la morale de balancoire, à haïr la société, à grincer des dents contre ceux qui possèdent, et même, hélas ! à se désintéresser de l'avenir de ses enfants.

En lisant Zola et Léo Taxil, il s'est fait un idéal on ne peut plus malsain. Son cerveau s'est rempli de chimères pareilles à celles qui hantent le cerveau d'une pauvre victime de l'alcool. Il voit de travers, il pense de travers, il agit de travers.

Au lieu de tomber à coups de trique sur les misérables qui le trompent et l'exploitent, il les admire. Tel est le résultat des mauvaises lectures ! Ce n'est pas le seul. Cette prose infecte, à force de traîner au logis, est saisie par de jeunes mains qui s'initient précocement aux vices.

Garçons et filles sont fanés, quelquefois avant la puberté, toujours avant l'âge viril. Ils savent tout et ne comprennent plus le langage honnête. L'argot s'acclimate sur leurs lèvres. Plus la figure est cynique, plus le succès est certain auprès des camarades. Ceux-là seuls sont populaires dans l'atelier qui se font remarquer par leur langage sans vergogne.

De prières, il n'y en a plus ; de morale, il n'y en a plus ; d'honneur, il n'y en a plus ; de famille, il n'y en a plus. Il ne reste qu'une seule chose : la crainte de la police correctionnelle, et encore on apprend à manœuvrer à travers les mailles du code ! Aussi santé, aisance, honnêteté, tout est en train de sombrer, et tout cela parce qu'une plume impure et ne rêvant que polissonneries a cherché à conquérir la pièce de cent sous en faisant appel aux passions les plus bestiales de la pauvre humanité.

Tel est le travail latent de la presse malsaine. Pour la populariser davantage, elle a fait appel à la gravure qui a franchi toutes les barrières. En voyant les têtes des pauvres petits enfants du peuple collées à certaines vitrines, nous ne pouvons nous empêcher d'appeler de tous nos vœux le balai sans miséricorde qui rejettera dans l'égoût ce qui n'aurait jamais dû en sortir.

Vicomte G. DE CHAULNES.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 novembre.
Le marché est plus faible aujourd'hui ; il n'est question que de conversion, choléra à Paris, mauvaises nouvelles de Chine, mais en Bourse les moindres bruits prennent de suite une importance beaucoup plus grande que les faits eux-mêmes, et du jour au lendemain on peut voir un revirement complet.

Nous laissons le 3 0/0 à 78.20, l'amortissable à 79.70, le 4 1/2 à 107.60.

L'Italien est moins atteint, il cote 96.55. La Banque de France fait 5.150 et 5.125.

Le Crédit Foncier est ferme malgré tout à 1.290. Les obligations du Crédit Foncier conservent sur le marché du comptant une activité constante. Sur ces valeurs la hausse acquise reste, car elle est l'œuvre de l'épargne, tandis que la hausse qui ne résulte que d'un effet de spéculation est à chaque instant de nouveau discutée.

Les Communales 3 0/0 nouvelles varient de 439 à 440 ; les 5 décembre et 5 février prochain, elles participeront aux tirages avec un titre libéré de 35 francs seulement, c'est donc un réel avantage pour les porteurs de titres qui risquent, avec une somme aussi minime, la chance d'un lot variant de 1.000 à 100.000 fr.

Sur les autres valeurs de crédit il se fait peu d'affaires. La Banque de Paris s'échange à 720, la Banque d'Escompte à 510, le Crédit Industriel et Commercial à 680, la Société Générale à 435.

Nous avons publié hier une dépêche venant d'Ospedaletti et nous informant de l'exécution de l'arrêt de la cour de Casale. Nous remarquons aujourd'hui que l'arbitrage que nous avons indiqué se poursuit de plus en plus. Le Crédit Lyonnais est aussi offert que les Chemins Méridionaux de l'Italie sont demandés.

Le Suez retombe à 1.885, la recette du transit a été pour hier de 70.000 fr.

On cote 575 la Banque ottomane, le Turc 8.47, l'Egypte 324.37.

Les Chemins sont plus faibles : le Nord à 1.622.50, le Lyon à 1.212.50 ex-coupon de 18.95, l'Orléans à 1.312.50, le Midi à 1.150, l'Est à 756.25, l'Ouest à 815.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUËST.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

M. Alexis Garreau, de Souzay, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec plein succès, devant la faculté des sciences de Poitiers, les examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial.

M. Bouvet, caissier de la succursale de la Société Générale à Bordeaux, est nommé directeur de la succursale de Saumur, en remplacement de M. Hervé, appelé à remplir les mêmes fonctions à Ancecy.

PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT-MARTIN A TOURS.

Avis. — Le train spécial est assuré. On peut cependant encore se faire inscrire, et l'organisation de ce pèlerinage peut promettre des places à toutes les personnes qui en feront la demande avant mercredi.

La pratique du tir et les exercices de gymnastique étant des parties essentielles dans l'instruction militaire que l'on ne saurait trop encourager, les jeunes soldats de la classe de 1882 ou les ajournés des classes de 1882 et de 1881, qui auront pris part à des concours de tir ou de gymnastique en France ou à l'étranger, sont invités à se présenter au corps porteurs des diplômes de prix de tir ou de gymnastique, qui auraient pu leur être délivrés. Mention sera faite de ces diplômes sur les livrets individuels.

Mercredi a eu lieu, à l'Ecole de Médecine de Nantes, sous la présidence de M. l'Inspecteur d'Académie, la séance de rentrée de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie et de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres, et la distribution des prix aux élèves en médecine et en pharmacie.

M. le docteur Stéphane Leduc a fait un rapport sur le concours de fin d'année et a proclamé les noms des lauréats.

Pour les étudiants en médecine (1^{re} année), le premier prix a été décerné à M. André Touchaleaume, né à Saumur.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE. — Rôles des affaires du 4^e trimestre 1884 :

Lundi 10 novembre. — Leguay, attentat à la pudeur ; défenseur, M^e Gardin du Boisdu-lier. — Taugourdeau, attentat à la pudeur ; défenseur, M^e Reveillard.

Mardi 11 novembre. — Périsset, attentat à la pudeur ; défenseur, M^e Emile Rousseau. — Mayot et Jugeur, vol ; défenseurs, M^e Mahier et Rondeau.

Mercredi 12 novembre. — Fille Trouillard, infanticide ; défenseur, M^e Emile Rousseau. — Femme Ronzel, infanticides ; défenseur, M^e Desêtres.

Jeudi 13 novembre. — Garreau, assassinat ; défenseur, M^e Affichard. — Bruneau, faux ; défenseur, M^e Rondeau.

Vendredi 14 et samedi 15 novembre. — Fille Morestin et E. Marchesseau, faux et détournements de deniers publics ; défenseurs, M^e Morin et Affichard.

Lundi 17 novembre. — Vaoloup et Pasquier, vols ; défenseurs, M^e Rondeau et Radier-Dufour. — Veuve Bourez, avortement ; défenseur, M^e Gardin du Boisdu-lier.

Mardi 18 novembre. — JOUSSELIN, assassinat ; défenseur, M^e Lucas.

Mercredi 19 novembre. — Marmontel, vol et tentative de vol ; défenseur, M^e de Villiers.

Jeudi 20 et vendredi 21 novembre. — Jolly, abus de confiance et faux ; défenseur, M^e Morin.

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

On lit dans l'*Avenir*, de Blois :

« Les chemins de fer de l'Etat sont en pleine déconfiture.

» S'ils appartenait à une Compagnie d'actionnaires, celle-ci serait obligée de déposer son bilan, ne pouvant continuer l'exploitation d'une entreprise ruineuse.

» Un député de la gauche, qui est en même temps un habile financier, a proposé dans la commission du budget de rétrocéder les chemins de fer de l'Etat aux grandes Compagnies ; mais il a été mal accueilli ; on a passé outre à sa proposition, précisément parce qu'elle était fort sage et tout à fait pratique.

» Seulement il faut dire ceci : si les chemins de fer de l'Etat étaient cédés aux grandes Compagnies, que deviendraient tous les gros bonnets — sénateurs ou députés — qui y occupent de hautes fonctions grassement rétribuées ?

» C'est pour ces gros bonnets que le rachat des petits réseaux a été accompli, uniquement pour qu'on pût leur donner des places ; on comprend bien qu'on ne les vendra pas aux Compagnies dont la première économie porterait précisément sur la suppression de ces places qui feraient double emploi ?

» Le conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat vient de livrer à la publicité le rapport sur les résultats obtenus pendant l'année 1882.

» Il en résulte qu'il n'y a pas un seul membre du conseil d'administration du réseau de l'Etat, qu'il n'y a pas un seul député républicain, qui consentirait à laisser gérer sa fortune privée dans les conditions où sont gérés les chemins de fer de l'Etat.

» Loin de rapporter un bénéfice à l'Etat, son réseau de chemin de fer lui coûte une somme de 26 millions par an.

» Vraiment, par ce temps de crise générale, est-ce que la nécessité d'économiser une pareille somme n'est pas urgente ?

» Savez-vous pourquoi les chemins de fer de l'Etat coûtent si cher aux contribuables ? C'est parce qu'ils sont encombrés d'employés inutiles. Tous les fruits secs de la politique, tous les agents électoraux incapables de faire autre chose, y sont casés par leurs protecteurs, députés républicains et autres.

» Le chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée n'a qu'un employé pour 17 kilomètres de voie ferrée ; le chemin de fer d'Orléans, 1 pour 44, le chemin de fer de l'Ouest, 1 pour 8.

» Le chemin de fer de l'Etat a un commis par kilomètre. Et le public n'y est pas mieux servi. Au contraire. »

La Banque de France vient de terminer la confection d'un nouveau billet de 50 francs. Elle en commencera l'émission le 40 novembre prochain.

Jeudi, à midi, a été célébré, à l'église Sainte-Clotilde, à Paris, le mariage de M^{lle} Anne Bergasse Dupetit-Thouars, fille du vice-amiral de ce nom, avec M. Ronin, enseigne de vaisseau.

L'assistance était nombreuse et choisie. M. Ronin doit s'embarquer dans quelques jours sur l'*Européen*, à destination des Antilles.

M. Frédéric Achard, dont la troupe vient de donner près de trois cents représentations en province, vient de repartir pour une nouvelle tournée. Le spectacle sera composé de *Jonathan*, *Monsieur Alphonse* et de *Au Coin du feu*, comédie inédite en un acte, de M. Maurice Ordonneau.

Les principaux artistes sont MM. F. Achard, Montouis, Malard, Gœury, M^{lle}

Maria-Laure, Eugénie Petit et Lenglebert. La tournée a commencé hier soir par Versailles; elle visitera Tours, Poitiers, Saumur, Angers, Angoulême, Cognac, Toulouse, etc., etc.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Dans la soirée du 27 octobre, M^{me} veuve Eugé, surveillante au château de Cornillé, à la Prévière (arrondissement de Segré), jouait aux cartes avec sa sœur dans une chambre située au premier étage.

Vers sept heures, quatre détonations d'arme à feu retentirent tout à coup, et quatre correaux de la croisée volèrent en éclats. Un certain nombre de grains de plomb tombèrent en pluie dans l'appartement.

Par bonheur, à cet instant, M^{me} Eugé se trouvait penchée sur la table pour ramasser les cartes. C'est à cette circonstance qu'elle doit son salut. Pas un plomb ne l'a touchée.

Aussitôt elle courut sonner la cloche, et quelques minutes après, plusieurs voisins arrivèrent au château.

L'un d'eux, M. Cochais, Jean, du bourg de la Prévière, aperçut en accourant deux individus qui fuyaient vers le bois; ces individus lui ont paru armés de fusils. Mais comme il n'avait pas entendu les coups partir, M. Cochais continua sa route vers le château sans songer davantage à ces hommes qu'il prenait pour des braconniers effrayés par le son de la cloche.

L'habitation de M^{me} Eugé se trouve entourée de bois, et écartée d'environ deux cents mètres de toute autre maison.

Des recherches faites dans les environs n'ont amené aucun résultat.

Le château appartient à M. Cosnard. (Petite Gazette de l'Ouest.)

On lit dans le Courrier de la Vienne :

« M. le maire de Coulombiers, suspendu le 28 octobre par M. le préfet de la Vienne, vient d'être révoqué par décret de M. le ministre de l'intérieur.

« Cette mesure injustifiable était attendue. Nous savons trop en effet ce que vaut le « libéralisme » de nos gouvernants, pour nous étonner de voir le ministre se moquer ainsi des vœux des populations et retirer, contre tout droit, à un de leurs élus le mandat qu'elles lui avaient confié.

« Aussi nous bornerons-nous à faire connaître le résultat obtenu par M. Cleiftie; cela édifiera encore une fois les électeurs.

« On se rappelle que M. le préfet a voulu installer une institutrice laïque à Coulombiers, bien que cette commune fût pourvue d'une école dirigée par des Sœurs, — école qui suffisait grandement, — et que c'est pour n'avoir pas voulu s'occuper de cette affaire que M. le maire de Coulombiers a été suspendu.

« Or, savez-vous combien l'école laïque a réuni d'élèves depuis qu'elle est ouverte? Huit, tandis que cinquante enfants fréquentent celle des Sœurs.

« Rien pourtant n'a été épargné pour

assurer le succès de la première. Ainsi certaine personne a donné à son locataire quittance de ce qui lui était dû (65 fr.), à la condition qu'il enverrait ses filles à l'école laïque. Mais voici le piquant de l'affaire : les parents n'ayant pas voulu de cet infâme marché, ont déchiré la quittance et leurs enfants continuent de suivre l'école des Sœurs. (Le propriétaire faisait le sacrifice de 35 francs, et un personnage de la commune, qui se trouve à la tête des laïciseurs, lui payait le reste de la somme.)

« On voit combien M. le maire de Coulombiers avait raison d'invoquer les vœux de ses administrés et l'inutilité d'une nouvelle école. Aussi la mesure qui vient de le frapper n'aura-t-elle pour résultat que d'augmenter les sympathies dont il jouit dans sa commune. De plus, il y a de l'honneur à encourir les sévérités du gouvernement républicain. »

LE MANS.

Nous lisons dans la Sarthe : M. Hutrel-Busson nous communique copie de la lettre suivante, adressée à M. le directeur de l'assurance Mutuelle Mobilière du Mans :

« Monsieur le directeur, Le règlement de mon sinistre étant terminé, permettez-moi de vous remercier de la célérité avec laquelle s'est opéré votre travail et de la promptitude que vous avez mise à effectuer votre versement, malgré l'importance du chiffre à rembourser (125,960 fr. 90 c.).

« Je tiens aussi, M. le directeur, à vous exprimer toute la satisfaction que j'ai éprouvée en trouvant chez votre expert la droiture et l'amabilité dont ces agents ne devraient jamais se départir.

« Je lui en adresse ici tous mes remerciements.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Signé : HUTREL-BUSSON. »

On télégraphie du Mans, le 5 novembre, soir :

« Un affreux accident est arrivé ce soir au manège des vélocipèdes sur le champ de foire.

« Il était environ sept heures et demie, lorsqu'un tailleur, nommé Bienvenu, entré dans le manège en mouvement, a eu les jambes prises sous les roues des vélocipèdes qui ont continué de tourner. Lorsqu'on a pu le retirer, il avait la jambe gauche horriblement broyée. Il a été porté d'abord à la pharmacie Cheminai, puis à l'hôpital, où on va probablement faire l'amputation.

« Le malheureux Bienvenu est en danger de mort.

« Le manège a été immédiatement fermé par la police. »

Le choléra à Nantes.

Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 6 novembre, de minuit à minuit :

Nouveaux cas 2
Nombre de décès 3
Aucun décès, aucune entrée aux pavillons d'isolement de Saint-Jacques.

Le Phare de la Loire dit qu'il est autorisé à démentir la nouvelle d'un cas de choléra qui aurait été constaté à Paimboeuf. Cette nouvelle est inexacte.

Des Nantais en grand nombre sont arrivés à Angers, depuis cinq jours, fuyant l'épidémie cholérique.

LE PREMIER JOURNAL PARISIEN. — Il est question de consacrer par une inscription le souvenir de la fondation du premier journal parisien.

Le conservateur du musée Carnavalet, M. Jules Cousin, a proposé à la Commission des inscriptions municipales de faire placer au numéro 6 du quai du Marché-Neuf une plaque de marbre portant la mention suivante :

Ici s'élevait la maison du Grand Coq Ouvrant rue de la Calendre Et sortant au Marché-Neuf, Ou THEOPHILE RENAUDOT Fonda en 1831 le premier journal parisien la Gazette de France.

On sait que Renaudot avait, en outre, annexé aux bureaux de son journal un bureau d'annonces où l'on venait afin de faire insérer dans la Gazette, moyennant finances, les désignations de logements à louer, d'objets perdus, ainsi que les offres et demandes d'emplois.

On sait aussi que Renaudot était né à Loudun (Vienne).

Nous recommandons tout particulièrement, pour le vinage des vins, les Sucres cristallisés de canne, vendus à L'ÉPICERIE CENTRALE; ils sont réellement supérieurs à tous.

LE KOULAO, le nouveau et excellent potage, vient d'obtenir à l'Exposition internationale de Londres la Grande Médaille d'or.

L'INSERTION parue dans l'Echo Saumurois les 31 octobre, 1^{er} et 4 novembre, concernant un magasin de vins en gros à céder, a pu donner lieu à de fausses interprétations.

Cette annonce ne concernait nullement l'ancienne maison de M. DESCHAMPS fils, située à la Croix-Verte, laquelle est cédée depuis quelques années à M. BARSSON, mais bien un établissement situé à Noyant, appartenant à M. Beurois.

Personne n'ignore que l'anémie est le précurseur de la plupart des affections qui deviennent chroniques; elle est essentiellement due à l'insuffisance du fer dans le sang; prise à son début, il est facile de la guérir, mais malheureusement bon nombre de malades qui en sont atteints ne doivent l'aggravation de leur état qu'à eux-mêmes, au manque de soins et à la négligence. Il est donc de toute nécessité de soigner et d'enrayer l'anémie dès son début. Le Fer Bravais étant la préparation ferrugineuse qui approche le plus de la forme sous laquelle le fer est contenu dans le sang, les médecins conseillent son emploi de préférence à tout autre produit.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8^e année). J. BRETON, administrateur.

Lundi 10 novembre 1884,

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes, paroles de E. Dupré, musique de VERDI.

Distribution :

Le duc	MM. Grandville.
Rigoletto	Dechesne.
Sparafucille	Naven.
Manterane	Baslin.
Barsa	Demon.
Marcello	Pascaud.
Coprano	Boucher.
Gilda	M ^{mes} Dorian.
Madeleine	Dupouy.
La comtesse	Prudhomme.
Un page	Marcelle.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe, musique d'ADOLPHE ADAM.

Distribution :

Max	MM. Naven.
Daniel	Noë Cadeau.
Betty	M ^{lle} Dupouy.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

Grand-Théâtre d'Angers.

Samedi 8 novembre.

LAKMÉ, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes. (3^e représentation.)

Dimanche 9 novembre.

1. Un Mari dans du coton, vaudeville en 1 acte.
2. Fleur-de-Thé, opéra-comique en 3 actes, musique de Charles Lecocq.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 9 novembre.

L'Escamoteur, drame en 5 actes.

BOURSE DE PARIS.

DU 7 NOVEMBRE 1884.

Rente 3 0/0	78 30
Rente 3 0/0 amortissable	79 70
Rente 4 1/2	103 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)	107 35
Obligations du Trésor	508 »



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

22 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MARIELLE

« Tout nouveau, tout beau, » dit le proverbe; quelle vérité! Le jeune ménage le justifia, il marcha supérieurement à ses débuts. On était aux anges du mariage. Simone, adroite, rusée, fine, avait su s'insinuer dans les bonnes grâces de son entourage et les capter par ses minauderies calines.

Mère et mari ne voyaient qu'elle, que par elle. Du matin au soir ils louaient sa beauté, son esprit, ses perfections; il n'y avait pas sur terre une bru comparable, une femme si gentille. Et l'on se pliait à ses caprices, et on lui passait toutes ses fantaisies, et on la laissait gouverner à Langadec de tert et de travers.

Je ne partageais pas l'engouement général. J'avais une vague crainte que ma mère se repentît d'avoir abandonné la direction de la ferme à ses enfants, nous mettant ainsi sous la dépendance d'une étrangère dont le caractère cadrerait mal avec les nôtres et pouvait être de difficile entente. Hélas! cette crainte vague prit de jour en jour plus de consistance. En réalité, Simone était une pénétrée, volontaire, molle au travail, et qui obligeait

autrui à lui porter complaisamment la cuiller à la bouche. Chez papa elle ne faisait pas la cuisine, chez maman elle ne relavait pas la vaisselle. Grand-mère tournait la bouillie pour elle, grand-père battait le beurre à sa place. Balayer la cour-baturait, l'eau du douai lui gerçait les mains, le soleil de midi lui roussurait la peau, le fer à repasser lui abîmait le teint; c'était ceci, c'était cela, et madame se croisait tranquillement les bras, se levait tard et se couchait tôt.

Ma belle-sœur joignait à la paresse un penchant avaricieux. Les premiers mois, elle l'avait soigneusement dissimulé; accoutumée à nous, elle se contraignait moins; le naturel chassé revint au galop.

Simone, comme ma mère, tremblait de dépenser un sou, d'acheter des effets, de blanchir ses coiffes. Elle diminuait l'aumône déjà si minime des pauvres, disputait àprement la paie des ouvriers, même le tabac à son mari. Derrière moi elle cachait la niche et comptait les galettes, maronnant que certaines gens peu délicats mangeaient comme des meurt-de-faim. Son avarice croissant et embellissant, elle supprimait le café du déjeuner le dimanche, la viande de boucherie au repas du soir et l'argent qu'on nous donnait pour nous payer une chaise aux offices.

J'aurais seul souffert des défauts de ma belle-sœur, je me serais tû, ayant été assez sot de signer ma renonciation volontaire de chef à Langadec,

mais je ne pus supporter que Simone traitât Marielle comme elle la traitait.

Jalouse qu'elle fût plus belle qu'elle, douce, active, elle la prit en grippe et la détesta. Non contente de l'accabler d'ouvrage, elle se plaignait sans cesse d'elle à ma mère, l'accusant de lenteur et d'incapacité.

Affolée de sa bru, ma mère subissait son influence. Marielle était grondée en toutes occasions, tandis qu'on flattait Simone à l'envi et qu'on l'exaltait à ses dépens.

Trop timide et trop délicate pour démasquer les honteuses menées de la femme de mon frère, Marielle souffrait en silence ses reproches et ses injustes préventions. Mais son angélique douceur, loin de désarmer Simone, encourageait au contraire sa méchanceté naturelle. Elle redoubla de la vexer, d'indisposer en dessous ma mère contre elle et de lui imposer une besogne au-dessus de ses forces. Quand Simone eut un enfant, Marielle n'y suffit plus. Elle avait à elle seule à bercer le poupon, l'habiller, le laver, le veiller les nuits, le porter le jour sans négliger pour lui ses autres occupations. La pauvre fille, surmenée de fatigue, pâlisait que c'était une pitié.

Il ne faut pas appuyer le doigt entre l'arbre et l'écorce, je le glissai légèrement. D'un ton amical, je représentai à Simone qu'elle devait louer une servante qui aiderait Marielle à soigner son enfant

et ferait sa part d'ouvrage. Simone se récria aigrement qu'elle n'avait pas d'ordre à recevoir de moi; que l'antec aidait Marielle et qu'elle n'augmenterait pas le nombre de ses domestiques, n'entendant pas brider ses chiens avec des saucisses.

— Brides-les donc avec ta langue! lui riposai-je.

Et outré de son égoïsme, de sa fainéantise et de ses avarices, je la sermonai durement sur ces laids défauts.

Simone pleurnicha, et courroucée de mon audace, elle courut conter à son mari et à sa belle-mère que je l'avais insultée, outragée, calomniée. Rolland me battit froid. Ma mère me blâma de m'ingérer dans les affaires d'intérieur et d'intervenir en faveur de Marielle.

Soutenue et approuvée, Simone, dont l'aversion était devenue une haine acharnée, traita la pauvre fille plus indignement que jamais; il n'y avait humiliations qu'elle ne lui infligeât, tracasseries auxquelles elle ne fût en butte. On lui reprochait de me rapporter les cancans, de fomenter la discorde. Les scènes succédaient aux scènes, les querelles aux querelles. Exaspéré de cet état de chose, je pestais, je rageais, et, revenant à la charge, j'avais des colères qui ne se calmaient qu'aux supplications de Marielle, innocente de ces emportements et victime de leurs suites, car harcelée, impuissante à convaincre ma mère des perfidies de sa bru, elle se périssait de chagrin de nos divisions domestiques à cause d'elle.

(A suivre.)

CHEMINS DE FER

VOYAGE A ANGERS, ALLER ET RETOUR POUR RIEN

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA FOIRE DE LA S'-MARTIN, du 10 au 25 novembre, ET POUR TOUS LES MARCHÉS ET FOIRES DE L'ANNÉE

Il y a six mois, toutes les Compagnies de chemin de fer, pour faciliter les voyages, ont décidé qu'elles feraient une réduction de 25 o/o sur tous les billets d'aller et retour.

Par suite d'une nouvelle combinaison, les billets d'aller et retour, 3^e classe seulement, seront remboursés intégralement à toute personne qui achètera au PALAIS DES MARCHANDS pour 20 francs au moins et au comptant.

LES BILLETS D'ALLER ET RETOUR SERONT REMBOURSABLES POUR TOUTES LES STATIONS ENTRE

Saumur inclusivement et Angers
Cholet inclusivement et Angers
Segré inclusivement et Angers

Sablé inclusivement et Angers
La Flèche inclusivement et Angers
Châteaugontier inclusivement et Angers

Candé inclusivement et Angers
Vihiers inclusivement et Angers
Thouarcé inclusivement et Angers

Ingrandes inclusivement et Angers
Doué-la-Fontaine inclusivement et Angers

Étude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur,
successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
Appartenant aux conjoints BAZILLE-
PAUTRAS :

- 1^o Une MAISON, située à Saumur, rue de l'Ermitage, 12 ;
- 2^o Sept ares de vigne, au canton de Violet, commune de Saumur, joignant d'un côté M. Pelou et d'autre côté M. Gouhy ;
- 3^o Environ six ares de vigne, au canton des Landais, commune de Saumur, joignant au nord M. Pinot, au couchant le clos Poinçon, au levant M. Mollay, au midi M. Gilbert ;
- 4^o Cinq ares de vigne, au canton des Rouères, commune de Varrains, joignant au midi M. Chasles, au levant M. Gilbert et au couchant M. Deniau ;
- 5^o Onze ares de terre, au même canton, joignant au nord M. Expert, au couchant M. Girard et au midi M. Caloux.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LE BARON, notaire. (785)

Étude de M^e GAUTIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu le dimanche 9 novembre 1884, à midi, à Saumur, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire :

1^o UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 15,
Joignant M. Fermet.

2^o Une autre Maison

Sise à Saumur, même rue, n^o 22,
Joignant M. Girard-Poitevin.

3^o ET UN PRÉ

Nommé la CHARRIERE,
Commune de Saint-Florent,
Contenant 1 hectare 32 ares 90 centiares, joignant l'avenue du Bray.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GIRAULT, notaire
à Bourgueil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e GIRAULT, notaire
à Bourgueil,

Le dimanche 30 novembre 1884, à 1 heure du soir

MAISON BOURGEOISE

A la Villate, faubourg de Bourgueil,
Comprenant : rez-de-chaussée, 1^{er} étage, greniers, cellier, vastes communs, cour et jardin clos de murs.
Convient à toute espèce de commerce, comme à un rentier.

Pour traiter, avant l'adjudication, s'adresser : à M. Paul GIRARDEAU, courtier en vins à Bourgueil, à M. FLEURBAU et audit M^e GIRAULT, tous les deux notaires à Bourgueil.

Études de M^e MARSAULT, avoué
à Loudun,
M^e MARTIN, notaire à Loudun,
et M^e LANDRET, notaire à Monts-sur-Guesnes.

A VENDRE Sur licitation

L'ADJUDICATION aura lieu à Monts-sur-Guesnes, en la maison occupée par M^e LANDRET, le DIMANCHE 16 NOVEMBRE 1884, à 1 heure après midi.

Une Propriété

Située à Vayolles, commune de Berthegeon, et par extension commune de Saïres,

Comprenant :
Château, clos de vigne et ferme, le tout contenant 39 hectares 76 ares 28 centiares,

Sur la mise à prix de 70,000 fr.

II UNE MAISON

Située à Monts-sur-Guesnes, Actuellement occupée par M^e Landret, notaire,

Sur la mise à prix de 15,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1^o A M^e MARSAULT, avoué à Loudun ;
- 2^o A M^e LANDRET, notaire à Monts-sur-Guesnes ;
- 3^o A M^e MARTIN, notaire à Loudun, dépositaire des cahiers de charges et titres de propriété. (838)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Le lundi 10 novembre 1884, à une heure après midi

A Saumur, rue Nationale, n^o 44, au domicile de M. MAILLET,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés,
Dépendant des successions bénéficiaires de M. et M^me MAILLET,

On vendra :
Verrerie pour débit de vins, vaisselle, batterie de cuisine, seaux, plateaux et autres accessoires de cuisine ;
Tabourets, chaises, tables, commode en noyer, belle armoire en noyer, bois de lit, tables de nuit, glaces, cadres, etc. ;
Lit de fer, couvertures, traversins, oreillers, édredons, couvrepieds, draps, linge de ménage, garde-robe pour homme et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 o/o applicables aux frais.
Le commissaire-priseur,
(839) CH. MILLION.

Étude de M^e LECOMTE, notaire
à Brézé.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation,

Joignant l'église des Ponts, et appartenant à M^me veuve Lacour-Doyen, de Saint-Cyr.

S'adresser à M^e LECOMTE, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.
S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^me veuve NANCEUX.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,
Joli PONEY, bon trotteur
Avec ou sans voiture.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

- Vin rouge supérieur à 100 francs ;
- Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A CÉDER

Un Fonds de Commerce
D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,
Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

Cabinet d'Affaires DE M. G. DOUSSAIN

SYNDIC DE FAILLITES
10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

Liquidations amiables et judiciaires ;
Arbitrages et expertises de comptabilité ;
Recouvrements et renseignements.

CONTENTIEUX, RECouvreMENTS

C. BONNIN
40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagueux, près Saumur.

Matelas neufs, Coutil fil,
DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos.
S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPEYRE. (900)

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plairions à recommander spécialement : La Femme et la Famille, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Le programme comporte deux parties bien distinctes :
Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapissierie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patronnets joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS DIVERSES.
Mensuelle, texte seul (grand in-8^o de 32 pages à deux colonnes) : 6 fr. — Étranger : 7 fr.
LA MÈME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale : 14 fr.
Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes) : 10 fr. — Union postale : 12 fr.
LA MÈME, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.

PRIMES
Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.
Ajoutons que la Femme et la Famille a pour directrice M^me Julie GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la Bibliothèque Rose de MM. HACHERTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande. On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau quelle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.
Elle guérit les ENGELURES et les GREVASSES en un ou deux jours.
Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.
Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cuvier,

ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser.
S'adresser au bureau du journal.

FUMIER
ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS
L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents ; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvâ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOURS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

Saumur, imprimerie P. GODET.